

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le : / /

 Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

ÉVALUATION

CLASSE : Première

VOIE : ☒ Générale ☐ Technologique ☐ Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : Sciences économiques et sociales

DURÉE DE L'ÉPREUVE : deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme :

CALCULATRICE AUTORISÉE : ☐ Oui ☒ Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : ☐ Oui ☒ Non

☐ Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

☐ Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

☐ Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4

Cette épreuve comprend deux parties :

- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.

- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Financement par endettement des Sociétés Non Financières (SNF)⁽¹⁾

	Montant de l'endettement des SNF (en milliards d'euros) à fin mars 2019	Structure de financement des SNF en 2009 (en %)	Structure de financement des SNF en 2019 (en %)
Par le crédit	1 029 ⁽³⁾	70	63
Par le marché ⁽²⁾	615	30	37
Total	1 644	100	100

Source : D'après *Banque de France*, Fédération bancaire française, mars 2019.

¹ SNF : Entreprises qui ont pour fonction principale de produire des biens et services non financiers.

² Le marché des obligations et titres de créances.

³ Fin mars 2019 le montant des crédits en cours (restant à rembourser) des SNF s'élève à 1 029 milliards d'euros.

Questions :

1. Présentez les différents types de financement des entreprises. (4 points)
2. En utilisant les données du document, indiquez quel type de financement par endettement est privilégié par les sociétés non financières en 2019. (3 points)
3. Comment la structure de l'endettement des SNF a-t-elle évolué entre 2009 et 2019 ? (3 points)

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le : / /

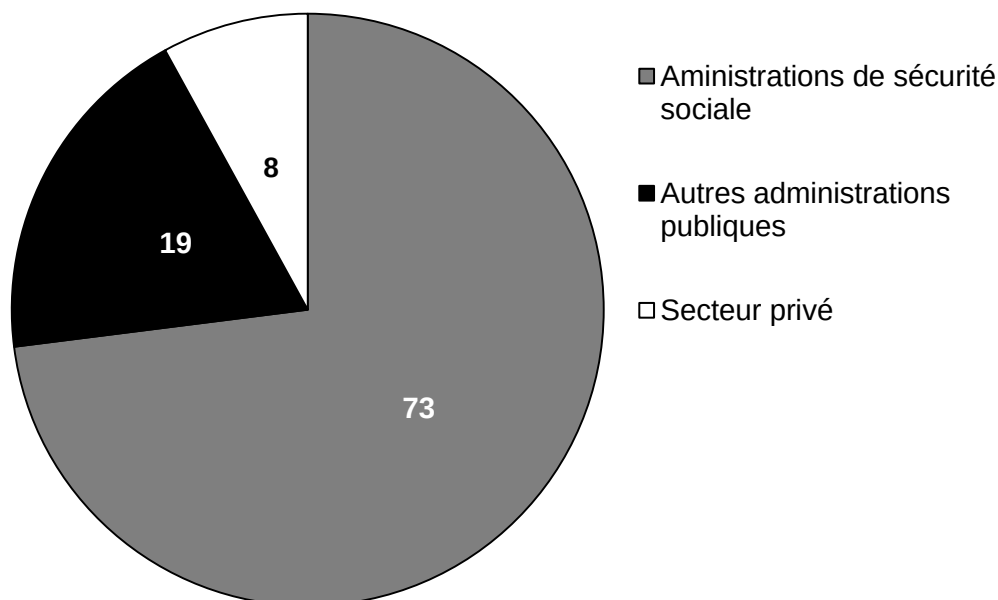
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Sujet : À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez comment différentes institutions contribuent à la gestion des risques sociaux.

Document 1 : Répartition des prestations de protection sociale versées aux ménages en France en 2016 (en %)



Source : DREES, Comptes de la Protection sociale, 2017.

Document 2 :

Les relations entre assistance et assurance sociales varient dans le temps et dans l'espace. En France, par exemple, ces deux techniques de protection sociale ont été traditionnellement opposées, parce qu'elles étaient porteuses de projets différents, mais elles sont aujourd'hui associées dans les différents régimes de Sécurité sociale. Par ailleurs, une assimilation abusive entre assistance et solidarité s'est développée. Or, la solidarité n'est pas une technique de protection sociale, mais un principe que l'on peut retrouver aussi bien dans l'assistance que dans l'assurance sociale.

L'opposition entre assurance et solidarité est apparue en 1984 à l'occasion de la réforme de l'indemnisation du chômage. Celle-ci a réduit la solidarité à l'assistance en introduisant une distinction artificielle entre deux types de régime d'indemnisation :

- un régime "d'assurance", financé par cotisations, au titre duquel des prestations de chômage sont versées aux salariés qui ont préalablement contribué au régime, pendant une durée limitée ;
- un régime de "solidarité", financé par l'impôt, en vertu duquel des prestations de chômage sont versées aux chômeurs qui ont épuisé leur droit au régime de l'assurance chômage, ou aux chômeurs qui n'ont pas suffisamment cotisé pour s'ouvrir des droits.

Source : « Assistance, assurance et protection sociale », www.vie-publique.fr.